

COMMUNIQUE de presse

Avant projet SNIT : Un affichage plus qu'une concrétisation de la « rupture » !

La CGT a toujours revendiqué un Schéma National multimodal d'Infrastructures de Transports cohérent avec les schémas régionaux de service de transports marchandises et voyageurs.

A l'examen de l'avant-projet, présenté par le Gouvernement, le compte n'y est pas ! Il ne permet pas d'affirmer que ce schéma pose les rails d'un report modal en faveur des modes de transports vertueux. Il ne traduit pas la mise en œuvre effective d'une politique multimodale, maîtrisée par la collectivité pour une finalité d'abaissement conséquent des émissions de Gaz à Effet de Serre de notre société.

Les projets routiers, pour la plupart, sont exclus de ce schéma mais conduits séparément. Ce fait rend illisible et incohérent le schéma et relativise sérieusement l'argument des 90% en faveur des modes alternatifs dont 52% sur le ferroviaire. C'est une manipulation pour afficher ce % spectaculaire et séduire.

Dans ces conditions, il semble assez évident que tous les projets routiers vont se réaliser, ceux ferroviaires et fluviaux continueront à faire rêver.

En réalité:

- **les financements sont purement virtuels.** Cette question reste entière depuis l'opération Grenelle. Une politique d'affichage ne fait pas une politique des transports. Les chiffres avancés ne sont que des évaluations de coûts, ils n'ont valeur ni d'engagement, ni de financement.
- **La priorité à la régénération et à la modernisation du réseau existant ne marque pas le projet proposé à hauteur des engagements pris.** L'avant projet se paie le luxe de délaisser la 3^{ème} radiale Nord-Sud (POLT), n'y prêtant aucun intérêt pour le fret. Le même sort est réservé au quart Nord/Ouest du pays et aux axes transversaux. Entre le Gouvernement et la SNCF, la connivence est donc parfaite !
- **La dimension sociale est loin d'être à la hauteur,** les défauts d'aménagement du territoire, enjeu dont l'Etat a la responsabilité, au regard de l'égalité de traitement, du droit à la mobilité, du désenclavement de territoires apparaissent criants.
- **Aucun élément démonstratif, dans cet avant-projet, ne permet de vérifier si les choix avancés, projet par projet, sont éligibles aux 5 critères de l'article 17 de la loi Grenelle 1 et à la grille d'indicateurs sociaux, écologiques et économiques, élaborée à la suite du Grenelle.**

Cet avant-projet doit sérieusement bouger en contenu et gagner en lisibilité et crédibilité.

En conséquence, à ce stade, la CGT émet de sérieuses réserves.

Pour la CGT, l'approche multimodale ne peut se réduire à de simples mots. Concrétiser, c'est mettre dans ce même schéma : route-rail-fleuve et aérien, exemptés du moindre dogme et soumis aux grilles d'indicateurs et critères adoptés en amont.

Montreuil le 8 septembre 2010